

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SANS PUBLIC –
MESURE DÉCOULANT DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

AVIS EST DONNÉ à la population que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton appliquera, tant que celle-ci sera en zone rouge, le cadre particulier découlant de l'état d'urgence sanitaire du ministre de la Santé et des Services sociaux et que dans ce contexte, les séances du conseil municipal se dérouleront sans public.

Afin d'assurer la transparence des séances qui en vertu de la loi doivent être publiques, un enregistrement audio des séances régulières sera disponible dans les meilleurs délais sur le site internet de la municipalité, permettant ainsi au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Il est toutefois possible d'acheminer vos questions et/ou commentaires au conseil municipal en écrivant à la municipalité à l'adresse : info@stececiledewhitton.qc.ca. Vos questions et/ou commentaires seront traités à la période de questions de la séance du conseil.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton, ce troisième jour du mois de décembre deux mille vingt.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/secrétaire-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le troisième jour du mois de décembre 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de décembre deux mille vingt.

Directrice générale
Secrétaire-trésorière